

LES MATINALES 2021 DE FIDERE AVOCATS

FIDERE AVOCATS, compte tenu du contexte sanitaire actuel, organise exceptionnellement en 2021, 10 sessions d'actualité sociale et d'échanges d'expérience **sur une durée raccourcie de deux heures**. Afin de vous assurer et vous garantir une sécurité sanitaire répondant aux exigences actuelles, ces sessions seront organisées à distance, en visio-conférence.

Ces échanges sont consacrés alternativement d'un mois sur l'autre à l'étude d'un thème d'actualité, puis à l'analyse pratique des dernières évolutions jurisprudentielles.

Vous trouverez ci-après le contenu des 5 sessions proposées, ainsi que celui des 5 sessions relatives à la jurisprudence.

I. LES PRINCIPAUX ENTRETIENS : Jeudi 28 JANVIER 2021

La liste des entretiens employeur/salarié, bien connus des Ressources Humaines, n'a de cesse de s'allonger. Ils peuvent être soit :

- obligatoires en application de dispositions légales : entretiens professionnels et bilan (à effectuer avant le 30 juin 2021) ou encore l'entretien de suivi de l'application d'une convention de forfait en jours,
- obligatoires en application d'un accord d'entreprise (entretien sur la charge de travail dans le cadre du télétravail, entretien de fin de carrière en application d'un accord de GEPP...),
- facultatifs : entretien d'évaluation.

Comment les utiliser, les articuler et les mener au mieux de l'intérêt de l'entreprise et de celui du salarié ? Quelles sanctions encourues ou comment les éviter ? Est-il possible d'organiser ces entretiens à distance et si oui, quelles précautions faut-il prendre ?

Objectifs : intégrer les dernières évolutions sur les entretiens, notamment celles sur l'entretien professionnel avec la possibilité de l'adapter dans le cadre d'un accord d'entreprise.

II. ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE ET LEGISLATIVE : Jeudi 11 FEVRIER 2021

Un point sur les dernières actualités en matière sociale et leurs incidences pratiques.

III. LE TELETRAVAIL : Jeudi 11 MARS 2021

La crise sanitaire a entraîné un recours massif au télétravail dans des conditions totalement inédites. Suite à cette expérience, les partenaires sociaux ont conclu un accord national interprofessionnel dont l'ambition est de fournir une véritable boîte à outils, un mode d'emploi du télétravail, aux entreprises et aux salariés.

Le développement des nouveaux modes de travail (mode agile), l'aspiration des salariés à une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ainsi que les nouvelles formes de communication participent du développement du télétravail au-delà d'un contexte d'épidémie.

Or, l'expérience montre que le recours au télétravail ne peut pas se faire de n'importe quelle manière. Des règles adaptées doivent être mises en place pour parvenir à une organisation de travail garantissant à la fois la continuité de l'activité de l'entreprise et la productivité, ainsi que les meilleures conditions de travail pour les salariés.

Objectifs : présenter les dispositions légales et les bonnes pratiques relatives au télétravail, en vue de permettre aux entreprises de le mettre en œuvre de manière concrète et innovante.

IV. ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE ET LEGISLATIVE : Jeudi 15 AVRIL 2021

Un point sur les dernières actualités en matière sociale et leurs incidences pratiques.

V. ACTUALITES DE LA REORGANISATION DE L'ENTREPRISE : JEUDI 6 MAI 2021

Depuis 2013, de nombreuses réformes sont intervenues afin de faciliter les projets de réorganisation de l'entreprise. Nous vous proposons de partager nos retours d'expérience dans leur mise en œuvre :

- le plan de sauvegarde de l'emploi au regard notamment des exigences des Direccte afin d'obtenir la validation ou l'homologation,
- l'accord de performance collective, quel impact suite aux arrêts du 2 décembre 2020,
- l'accord d'activité partielle de longue durée (APLD) : dernières évolutions et bilan,
- la réorganisation sans départs contraints : le plan de départs volontaires, l'accord de RCC, l'accord de GEPP (congé de mobilité)...

Objectifs : Faire un point sur l'évolution des nombreux outils qui sont proposés aux entreprises pour faire face à la situation actuelle, que ce soit avec ou sans départs contraints.

VI. ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE ET LEGISLATIVE : JEUDI 17 JUIN 2021

Un point sur les dernières actualités en matière sociale et leurs incidences pratiques.

VII. RENFORCER LA GESTION DU RISQUE ACCIDENT DU TRAVAIL/MALADIE PROFESSIONNELLE DANS L'ENTREPRISE : JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

Outre les conséquences sociales, humaines, souvent complexes à gérer, la survenance d'un accident du travail ou la reconnaissance d'une maladie professionnelle engendrent des coûts financiers non négligeables pour l'entreprise.

L'employeur doit être en mesure de rationaliser la gestion administrative des AT-MP et ses évolutions, et de connaître le coût qu'ils représentent.

Objectifs : Optimiser la gestion et la tarification des AT-MP et plus précisément, évaluer l'impact financier des accidents du travail et maladies professionnelles, identifier les axes de contestation et sécuriser les pratiques en interne.

Nous aborderons ensuite un point d'actualité relatif à la Covid-19 et la reconnaissance du caractère professionnel (AT-MP) – Bilan un an après le décret du 14 septembre 2020.

VIII. ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE ET LEGISLATIVE : JEUDI 14 OCTOBRE 2021

Un point sur les dernières actualités en matière sociale et leurs incidences pratiques.

IX. LE REGIME SOCIAL DES INDEMNITES DE RUPTURE : JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Dans un contexte d'expansion des modes de règlement amiable des litiges, de plus en plus d'interrogations émergent quant au traitement social des indemnités versées dans ce contexte.

Les enjeux liés à la maîtrise de ces règles sont doubles : du point de vue de la négociation, d'une part, car certaines options peuvent constituer des arguments ou leviers de négociation ; du point de vue financier, d'autre part, dans la mesure où il est essentiel de maîtriser le risque éventuel en cas de contrôle, notamment par l'URSSAF.

Depuis 2018, la Cour de cassation – dans le cadre d'un courant consistant à donner une place de plus en plus importante à la caractérisation du préjudice – semble avoir modifié le prisme sous lequel doivent être traitées les indemnités versées dans le cadre de la rupture, et plus particulièrement les indemnités transactionnelles. Si, à première vue, ces arrêts peuvent sembler simplificateurs, un certain nombre de questions restent encore sans réponse. Dans ce contexte, la sécurisation de l'accord passe parfois par la conciliation prud'homale.

Objectifs : Au regard des arrêts les plus récents sur le sujet, l'objectif est de faire un point sur les règles applicables au traitement social des indemnités versées après la rupture, notamment dans le cadre d'une transaction ou d'un procès-verbal de conciliation.

X. ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE ET LEGISLATIVE : JEUDI 16 DECEMBRE 2021

Un point sur les dernières actualités en matière sociale et leurs incidences pratiques.

MODALITES PRATIQUES

PRE-REQUIS : Ces actions concernant l'évolution du droit social et son application nécessitent une connaissance de base en la matière.

DUREE : Chaque session débute à 9h00 et a une durée de 1 heure 30 pour l'actualité jurisprudentielle et législative et 2 heures pour le thème d'actualité.

LIEU : Ces sessions se déroulent à distance compte tenu du contexte sanitaire actuel.

MODALITES D'INSCRIPTION : Les inscriptions se font par le moyen du formulaire ci joint. Elles doivent parvenir au cabinet le 22 janvier 2021 au plus tard. Chaque inscription donne lieu à la conclusion d'une convention de formation.

COUT : Le coût de l'inscription à cette formation annuelle comportant 10 sessions est de : 2.000€ HT ou 250€ HT la session.

En cas d'inscription partielle, soit aux cinq thèmes d'actualité, soit aux cinq sessions sur l'actualité jurisprudentielle et législative, le coût sera de 1.100 € HT.

Nous vous informons que les thèmes de ces Matinales pourront être intervertis ou modifiés selon le calendrier de l'actualité législative.

INSCRIPTIONS :

Par mail ou courrier auprès du secrétariat :

- **FIDERE AVOCATS** 12 rue Lincoln 75008 Paris
 - fidere@fidereavocats.fr
-

LE CONCEPT : Le cabinet Fidere Avocats est un cabinet dédié à l'accompagnement en droit social des employeurs.

Cette activité s'articule autour de trois axes qui sont :

- le conseil aux entreprises, établissements publics et branches professionnelles,
- l'ensemble du contentieux social,
- la réflexion doctrinale par la publication d'articles, l'organisation et la participation à des colloques et une activité d'enseignement.

Fidere Avocats est également organisme de formation déclaré (N°11755291475) et organisme de formation commune référencé par le Ministère du travail et l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Les formations qu'il réalise s'appuient sur son expertise pratique et portent sur l'évolution du droit social. Elles s'inscrivent dans un parcours professionnel à destination des personnes en charge des Relations Sociales et des Ressources Humaines, des Juristes d'entreprise et celles qui souhaitent accéder à ces fonctions. Elles ont pour objectif l'adaptation, la mise à jour des connaissances nécessaires à leur activité et le développement des compétences. Ces formations seront animées notamment par les avocats du Cabinet et/ou un expert du thème.

Pour l'année 2021, le cabinet Fidere Avocats vous propose, 10 sessions de formation dont 5 portant sur l'actualité jurisprudentielle et législative et 5 autres portant respectivement sur :

- les entretiens,
- le télétravail,
- actualités de la réorganisation de l'entreprise,
- renforcer la gestion du risque Accident du Travail et Maladie Professionnelle (AT-MP) dans l'entreprise,
- le régime social des indemnités de rupture.

Chacune de ces sessions a des objectifs propres précisés dans le document joint.

La pédagogie retenue est interactive, laissant une large part aux échanges entre les animateurs et les participants, ce qui permet de moduler le contenu de la formation en fonction de leurs attentes et de répondre à leurs besoins spécifiques.

Un support numérique est remis aux participants pour chacune des sessions. Par ailleurs, compte tenu du contexte sanitaire actuel, le cabinet recourt à la visio-conférence pour chacune des 10 sessions.

Chaque session fait l'objet d'une évaluation par les participants au moyen d'une fiche d'évaluation qui leur est remise afin de savoir si la formation a bien répondu à leur attente. Cette fiche fait l'objet d'une analyse par le cabinet afin d'améliorer sa prestation, le cas échéant.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Société/Organisme :

Participant :

NOM : Prénom :

Email :

Téléphone :

FORMATIONS CHOISIES :

2.000€ HT LE CYCLE DES 10 SESSIONS

OU

1.100€ HT LE CYCLE DE JURISPRUDENCE OU LE CYCLE THEMATIQUE

OU

250€ HT LA SESSION

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> LES PRINCIPAUX ENTRETIENS
(28/01/2021) | <input type="checkbox"/> RENFORCER LA GESTION DU RISQUE
ACCIDENT DU TRAVAIL/MALADIE
PROFESSIONNELLE DANS L'ENTREPRISE
(16/09/2021) |
| <input type="checkbox"/> LE TELETRAVAIL (11/03/2021) | <input type="checkbox"/> LE REGIME SOCIAL DES INDEMNITES DE
RUPTURE (18/11/2021) |
| <input type="checkbox"/> ACTUALITES DE LA REORGANISATION DE
L'ENTREPRISE (6/05/2021) | |
| <input type="checkbox"/> Le cycle complet des 10 sessions | |
| <input type="checkbox"/> Le cycle des 5 sessions relatives à
l'actualité jurisprudentielle et
législative | |
| <input type="checkbox"/> Le cycle des 5 sessions sur un
thème d'actualité | |

Contact du responsable de formation dans l'entreprise :

NOM : Prénom :

Email :

Téléphone :

Si intervention d'un OPCO, ses coordonnées :

Adresse :

A retourner, complété, par email ou courrier au secrétariat :

- **FIDERE AVOCATS** 12 rue Lincoln 75008 PARIS
- fidere@fidereavocats.fr